

Demande de certificat de nationalité française

(Articles 31 à 31-2 du code civil et article 1045-1 du code de procédure civile)

Vous souhaitez effectuer une demande de certificat de nationalité française pour vous-même ou en qualité de représentant légal.

Vous devez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces listées, dater et signer ce formulaire. Merci de remplir celui-ci en noir, lisiblement et avec les accents. Le nom de famille doit être écrit en majuscules, et le ou les prénoms en minuscules.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n°52373 avant de remplir la présente demande.

Identité de la personne pour laquelle le certificat de nationalité française est demandé

Madame Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____ Code postal |_|_|_|_|_|_|_|

Pays de naissance _____

Adresse* : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

**Dernier domicile du défunt lorsque la demande est formée au nom d'une personne décédée*

***Ne pas l'indiquer pour une personne représentée*

Si vous remplissez cette demande pour vous-même, passez directement à la rubrique « Informations que vous souhaitez porter à la connaissance du service » (facultatif) ou « Pièces à joindre pour toute demande de certificat »

Identité du (ou des) signataire(s) du formulaire lorsque la demande est formée au nom d'une autre personne

Madame Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|

Pays de naissance _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Agissant :

En qualité de représentant légal

En qualité d'ayant droit

de la personne pour laquelle le certificat de nationalité française est demandé

En cas de démarche conjointe, identité de l'autre représentant légal :

Madame Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|

Pays de naissance _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IMPORTANT :

Les pièces et informations sollicitées concernent la personne pour laquelle le certificat de nationalité française est demandé : vous-même ou la personne que vous représentez. Dans ce dernier cas, suivez le formulaire comme s'il s'adressait directement à la personne représentée (exemple : « votre acte de naissance » = celui de votre enfant mineur).

Les pièces à produire doivent :

- Remplir certaines conditions, précisées dans la notice n°52373 et qui peuvent impliquer la production de pièces annexes (exemple : traduction d'un acte en langue étrangère) ;
- Etre jointes à la présente demande de certificat.

Pièces à joindre pour toute demande de certificat

1. Vous devez fournir :

- votre **acte de naissance***
- un **document officiel d'identité****
- une **photographie d'identité**, récente et en couleur
- un **justificatif de domicile***** (exemples : dernier avis d'imposition ou de non-imposition, facture d'électricité ou de gaz, de téléphone fixe ou d'accès internet de moins de 3 mois, quittance de loyer de moins de 3 mois)

En cas d'**hébergement** :

- une attestation d'hébergement datée et signée, selon le modèle proposé sur le site Service.Public.fr
- un document officiel d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de l'hébergeant
- un courrier d'un organisme privé ou public qui vous a été envoyé à l'adresse de votre hébergeant

Seul document à produire dans ce point 1 lorsque le certificat est demandé au nom d'une **personne décédée*

*** Y compris pour l'**enfant mineur**, s'il en possède un*

**** Pour un **enfant mineur** : s'il ne réside pas avec le ou les représentants légaux qui forment la demande en son nom, joindre un justificatif le concernant (exemples : attestation d'inscription scolaire, attestation de sécurité sociale)*

2. Si la demande est formée au nom d'une autre personne, il faut fournir en plus :

- Pour un **enfant mineur** :
 - un document officiel d'identité ainsi qu'une photographie d'identité, récente et en couleur, du ou des représentants légaux qui forment la demande en son nom
 - un justificatif de domicile du ou des représentants légaux qui forment la demande en son nom
 - et, selon la situation, le ou les documents justifiant de l'exercice de l'autorité parentale (exemples : acte de mariage, acte de reconnaissance, décision statuant sur l'autorité parentale)

- Pour une **personne majeure protégée** :
 - un document officiel d'identité ainsi qu'une photographie d'identité, récente et en couleur, du ou des représentants légaux qui forment la demande en son nom
 - un justificatif de domicile du ou des représentants légaux qui forment la demande en son nom
 - selon le cas, la décision de protection ou le mandat de protection future

- Pour une **personne décédée** :
 - l'acte de décès
 - le courrier de l'organisme ou du service à l'origine de la demande
 - un document officiel d'identité ainsi qu'une photographie d'identité, récente et en couleur, de l'ayant droit qui forme la demande
 - un justificatif de domicile de l'ayant droit qui forme la demande
 - tous documents justifiant de la qualité d'ayant droit

Autres pièces à joindre à la demande selon votre cas

IMPORTANT :

Les autres pièces à produire dépendent de votre situation (rappel : « vous » = la personne pour laquelle le certificat est demandé) :

- Vous êtes né(e) français(e) : reportez-vous au I
- Vous avez acquis la nationalité française : reportez-vous au II

Le greffe du tribunal examinera votre demande au regard des textes applicables à votre situation ; dans ce cadre, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

Vous bénéficiez d'une décision de justice vous disant français, vous devez produire :
- la décision de justice

Dans les autres cas, vous devez produire les pièces listées ci-dessous pour la situation qui vous concerne.

I. Vous êtes né(e) français(e)

Cette rubrique vous concerne si vous êtes français(e) depuis votre naissance :

- par double droit du sol (vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France) : reportez-vous au I-A
- par filiation (l'un au moins de vos parents était français au jour de votre naissance) : reportez-vous au I-B
- du fait de votre naissance en France (situations spécifiques) : reportez-vous au I-C

Vous êtes né(e) français(e) avant une indépendance et vous avez conservé la nationalité française lors de l'indépendance de l'Etat concerné, reportez-vous au I-D

I-A. Vous êtes né(e) français(e) par double droit du sol

Vous devez fournir :

- l'acte de naissance du ou des parents nés en France
- Et, selon la situation :
- l'acte de mariage des parents
 - l'acte de reconnaissance par le(s) parent(s) né(s) en France
 - autre : _____

I-B. Vous êtes né(e) français(e) par filiation

Nous vous proposons de remplir l'arbre généalogique ci-après en annexe pour faciliter la compréhension de votre situation familiale, ou d'en établir un similaire.

Vous devez fournir :

- l'acte de naissance du ou des parents français
- Et, selon la situation :
- l'acte de mariage des parents
 - l'acte de reconnaissance par votre (vos) parent(s) français
 - autre : _____

Vous devez également fournir, selon le cas :

Si votre parent a bénéficié d'une décision de justice le disant français :

- la décision de justice

Si votre parent est né français :

par double droit du sol

- l'acte de naissance de son ou ses propres parents nés en France
- Et, selon la situation :
- l'acte de mariage de ses parents
 - un acte de reconnaissance
 - autre : _____

par filiation

Indiquez l'ascendant dont votre parent tient la nationalité française par une chaîne de filiation (= le premier ascendant français) (exemple : la nationalité française de votre parent vient de son grand-père paternel, qui a été naturalisé français) :

Nom de famille : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____

Pays de naissance : _____

➤ **Pour la chaîne de filiation :**

- les actes de naissance de tous vos ascendants, en remontant jusqu'au premier ascendant français (inclus)

Et, pour chaque génération, selon la situation :

- un acte de mariage

- un acte de reconnaissance

- autre : _____

➤ **Pour le premier ascendant français :**

Si cet ascendant a bénéficié d'une décision de justice le disant français :

- la décision de justice

Si cet ascendant* est né français par double droit du sol :

- l'acte de naissance de son ou de ses parents nés en France

Et, selon la situation :

- l'acte de mariage de ses parents

- un acte de reconnaissance

- autre :

** S'il est né en France avant 1851, son acte de naissance suffit*

Si cet ascendant a acquis la nationalité française, selon le cas :

- le décret ou la déclaration démontrant que l'ascendant a acquis volontairement la nationalité française (y compris par réintégration)

- tous documents démontrant que l'ascendant a acquis de plein droit la nationalité française (exemple : pièces établissant une acquisition à majorité par naissance et résidence en France)

Si cet ascendant a conservé la nationalité française lors d'une indépendance :

- tous documents démontrant que l'ascendant était de nationalité française avant l'accession à l'indépendance de l'État concerné

- et tous documents démontrant, conformément à la loi ou au traité régissant les conséquences sur la nationalité de l'accession à l'indépendance de l'État concerné, que l'ascendant a :

• soit conservé de plein droit la nationalité française

• soit opté pour la conservation de la nationalité française

• soit bénéficié de l'effet attaché à une déclaration permettant de conserver la nationalité française

➤ **Le cas échéant, tous documents de nature à démontrer la possession d'état de Français, pour vous et pour votre parent** (exemples : carte nationale d'identité et/ou passeport, carte d'électeur, carte consulaire/inscription au registre des Français de l'étranger, périmés ou en cours de validité ; pièces militaires ; certificat de nationalité française)

- Si votre parent a acquis la nationalité française avant votre naissance***, selon le cas :
- le décret ou la déclaration démontrant que votre parent a acquis volontairement la nationalité française (y compris par réintégration),
 - tous documents démontrant que votre parent a acquis de plein droit la nationalité française (exemple : pièces établissant une acquisition à majorité par naissance et résidence en France)

**ou avant la requête en adoption plénière*

- Si votre parent a conservé la nationalité française lors d'une indépendance survenue avant votre naissance :**

- tous documents démontrant que votre parent était de nationalité française avant l'accession à l'indépendance de l'État concerné,
- et tous documents démontrant, conformément à la loi ou au traité régissant les conséquences sur la nationalité de l'accession à l'indépendance de l'État concerné, que votre parent a :
 - soit conservé de plein droit la nationalité française
 - soit opté pour la conservation de la nationalité française
 - soit bénéficié de l'effet attaché à une déclaration permettant de conserver la nationalité française

I-C. Vous êtes né(e) français(e) du fait de votre naissance en France

- Vous êtes né(e) en France de parents qui sont, soit apatrides, soit d'une nationalité étrangère qui ne peut en aucune façon vous être transmise**

Vous devez fournir :

- l'acte de naissance de vos parents
- tous documents établissant :
 - soit qu'ils sont apatrides (décision de l'OFPRA)
 - soit qu'ils sont d'une nationalité étrangère qui ne peut en aucune façon vous être transmise (certificat de coutume délivré par le consulat ou loi(s) étrangère(s) de nationalité)

Et, selon la situation :

- l'acte de mariage des parents
- l'acte de reconnaissance par votre (vos) parent(s)
- autre : _____

- Vous êtes né(e) en France de parents inconnus**

Aucun document autre que ceux fournis au titre des « pièces à joindre pour toute demande de certificat » n'est nécessaire.

I-D. Vous êtes né(e) français(e) avant une indépendance et vous avez conservé la nationalité française lors de l'indépendance de l'Etat concerné

Nous vous proposons de remplir l'arbre généalogique ci-après en annexe pour faciliter la compréhension de votre situation familiale, ou d'en établir un similaire.

Vous devez fournir :

- tous documents démontrant que vous êtes né(e) français(e) avant l'accession à l'indépendance de l'État concerné,
- et tous documents démontrant, conformément à la loi ou au traité régissant les conséquences sur la nationalité de l'accession à l'indépendance de l'État concerné, que vous avez :
 - soit conservé de plein droit la nationalité française
 - soit opté pour la conservation de la nationalité française
 - soit bénéficié de l'effet attaché à une déclaration permettant de conserver la nationalité française

II. Vous avez acquis la nationalité française

Cette rubrique vous concerne si :

- vous n'êtes pas né(e) français(e), mais vous l'êtes devenu(e) après votre naissance
- vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française après avoir perdu cette nationalité

Si vous avez acquis la nationalité française :

- de plein droit (par l'effet de la loi) : reportez-vous au II-A
- de manière volontaire (après une demande expresse) : reportez-vous au II-B

Si vous avez acquis la nationalité française avant une indépendance et vous l'avez conservée lors de l'indépendance de l'Etat concerné, reportez-vous au II-C

II-A. Vous avez acquis la nationalité française de plein droit

Vous êtes né(e) en France de parents étrangers et vous êtes devenu(e) français(e) à votre majorité par naissance et résidence en France

Vous devez fournir :

- l'acte de naissance des parents et tous documents concernant leur nationalité étrangère au jour de votre naissance
- tous documents établissant que vous avez résidé habituellement en France pendant la période exigée et que vous y résidiez au moment où vous êtes devenu(e) majeur(e) (exemples : certificats de scolarité, bulletins de note, attestation de stage, contrat d'apprentissage ou de travail)

Si vous êtes né(e) à Mayotte et vous êtes devenu(e) majeur(e) à compter du 1^{er} mars 2019, vous produirez en plus :

- soit tous documents démontrant qu'au moins l'un de vos parents résidait en France de manière régulière, sous couvert d'un titre de séjour, et de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois, au moment de votre naissance
- soit tous documents démontrant qu'au moins l'un de vos parents a résidé en France de manière régulière, pendant la période continue ou discontinue de cinq ans exigée pour votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 11 ans.

Votre parent a acquis la nationalité française alors que vous étiez mineur(e) et non marié(e), et vous êtes devenu(e) français(e) par cette acquisition

Vous devez fournir :

Si votre parent est devenu français (y compris par réintégration), à compter du 25 juillet 1993 :

- l'acte de naissance du parent qui a acquis la nationalité française
- la déclaration de nationalité ou le décret de votre parent, portant mention de votre nom au titre de l'effet collectif

Si votre parent est devenu français (y compris par réintégration), avant le 25 juillet 1993 :

- l'acte de naissance du parent qui a acquis la nationalité française
- la déclaration de nationalité ou le décret de votre parent

Et, selon la situation :

- l'acte de mariage des parents
- l'acte de reconnaissance par votre parent devenu français
- autre :

Vous vous êtes mariée avec un Français avant le 12 janvier 1973

Vous devez fournir :

- l'acte de naissance de votre époux français
- votre acte de mariage avec celui-ci
- tous documents établissant la nationalité française de votre époux au jour de votre mariage

II-B. Vous avez acquis la nationalité française de manière volontaire

Vous devez fournir, selon le cas :

- la déclaration de nationalité à votre nom (acquisition ou réintégration)
- votre manifestation de volonté (déclaration d'acquisition par naissance et résidence en France souscrite entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 août 1998)
- votre décret (acquisition, naturalisation ou réintégration)

II-C. Vous avez acquis la nationalité française avant une indépendance et vous l'avez conservée lors de l'indépendance de l'Etat concerné

Nous vous proposons de remplir l'arbre généalogique ci-après en annexe pour faciliter la compréhension de votre situation familiale, ou d'en établir un similaire.

Vous devez fournir :

- tous documents démontrant que vous avez acquis la nationalité française avant l'accession à l'indépendance de l'État concerné,
- et tous documents démontrant, conformément à la loi ou au traité régissant les conséquences sur la nationalité de l'accession à l'indépendance de l'État concerné, que vous avez :
 - soit conservé de plein droit la nationalité française
 - soit opté pour la conservation de la nationalité française

- soit bénéficié de l'effet attaché à une déclaration permettant de conserver la nationalité française

Déclaration d'adresse électronique de messagerie

Le certificat de nationalité française est remis en mains propres et contre signature, sur convocation, au tribunal judiciaire ou de proximité de votre domicile en France, ou au consulat de France à l'étranger si vous résidez à l'étranger.

En application de l'article 1045-1 du code de procédure civile, **vous devez déclarer une adresse électronique de messagerie*** sur laquelle vous serez valablement adressés toutes les communications du service (accusé de réception de la demande de certificat, demandes de pièces complémentaires...) ainsi que le récépissé constatant que le dossier est complet, et sur laquelle sera valablement notifiée, le cas échéant, la décision de refus**.

Je déclare (nous déclarons) l'adresse électronique de messagerie suivante * :**

_____ @ _____

_____ @ _____

** Cette adresse sera utilisée tout au long de la procédure. Vous pouvez déclarer l'adresse d'une personne de confiance.*

*** La notification à l'adresse électronique de messagerie déclarée fait courir le délai de contestation de 6 mois prévu à l'article 1045-2 du code de procédure civile.*

**** Si la personne pour laquelle le certificat est demandé est représentée par deux personnes, chaque représentant doit déclarer une adresse électronique. Chaque intéressé ne peut déclarer qu'une seule adresse électronique pour lui-même.*

Déclaration sur l'honneur

Je (nous) soussigné(e)(s) (NOM prénom) : _____

Suis (sommes) informé(e)(s) :

- que les pièces fournies doivent remplir certaines conditions, qui sont précisées dans la notice n°52373 ;
- que des pièces complémentaires pourront m'être (nous être) demandées.

M'engage (nous engageons) à signaler au service tout changement d'adresse postale ou de messagerie électronique.

Certifie (certifions) sur l'honneur que tous les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts et complets.

Fait à :

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature(s)

NOM Prénom

NOM Prénom

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.